

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1 — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

DU 8 MAI 1898

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Candidat de la Concentration républicaine

D^r ÉMILE REY

Conseiller général
Président de la Société Agricole
et Industrielle du Lot
Chevalier de la Légion d'honneur
Député sortant

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Candidat Républicain

LOUIS VIVAL

Maire de Figeac
Vice-Président du Conseil général
Député sortant

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Candidats Républicains

J.-A. COCULA

Conseiller général

A. LACHIEZE

Conseiller général
Député sortant

FÉLICITATIONS DÉPLACÉES

Je lis assidument le *Temps*. Je goûte assez la modération de sa politique, et la fermeté de son bon sens. Et, d'une façon générale, je trouve que ses articles de politique étrangère sont bien pensés, et ne répondent pas mal à l'idée que je me fais des droits et des devoirs de la France. C'est pourtant une appréciation de politique extérieure, trouvée dans le numéro du 12 avril dernier, qui m'a surpris et choqué au dernier point. Voici en quels termes est jugée la victoire anglo-égyptienne d'Atbara :

La victoire remportée sur les Derviches par l'armée combinée anglo-égyptienne sous les ordres du sirdar, sir Herbert Kitchener est survenue à un moment qui n'aurait pu être mieux choisi. Le public anglais avait besoin d'une satisfaction d'amour-propre qui le consolât de l'assez piteux spectacle donné en Extrême-Orient par sa diplomatie et aussi de la marche assez peu encourageante de l'expédition contre les Afridis.

Je ne vois pas, quant à moi, qu'il y eût juste nécessité à ce que les anglais fussent dédommagés dans le Soudan des déboires dus à leur incurie dans l'invasion du pays des Afridis. Je ne sache pas que les Anglais aient jamais manqué de se réjouir de nos revers, ni qu'ils nous aient sincèrement félicités de nos succès, dans les multiples expéditions que notre politique coloniale nous a obligés d'entreprendre depuis pas mal d'années. Ce que l'on sait bien par contre, c'est que, dans la période militaire aussi bien que dans la période d'organisation, en Tunisie comme au Tonkin, au Siam comme à Madagascar, nous n'avons pas eu d'adversaires — occultes ou déclarés — plus tenaces que les anglais ; c'est que partout où ils redoutent de voir s'accroître ou simplement s'établir notre influence, ils la minent sourdement ou ouvertement, et suscitent contre notre action militaire ou diplomatique de prétendus droits que l'on voit surgir tout d'un coup là où il n'en avait jamais existé ; et il me semble que cette attitude invariable des Anglais envers la France justifierait suffisamment notre indifférence, au moins à l'endroit de leurs succès.

Il n'en va pas ainsi pour le rédacteur du *Temps* — rédacteur anonyme, mais dont l'article est surabondamment signé par les tendances anglophiles qu'il manifeste ; — et il continue ainsi :

Sur l'Atbara, tout a été fait de main de maître. Sir Herbert Kitchener a préparé soigneusement son grand coup. Il l'a porté avec vigueur au bon moment. Il a détruit le dernier camp retranché des Derviches avant Omdourman. Il a porté à leur prestige une atteinte irréparable. Tout cela, il l'a fait avec un minimum de sacrifices.

C'est un joli fait de guerre qui honore grandement le général qui l'a préparé et les troupes qui l'ont accompli. Égyptiens et Anglais ont rivalisés d'entrain et de valeur.

Allons, voilà qui va bien, en effet, et qui est joli, pour employer l'expression même du *Temps*. Bénissons le général, les troupes, les Égyptiens et les Anglais, et tressons des couronnes à leur valeur ! Ne serait-il pas tout à fait à propos aussi de pavoiser et d'illuminer un peu ?

Le rédacteur oublie toutefois de nous dire que ces Anglais et ces Égyptiens qui ont rivalisé d'entrain et de valeur n'ont pas été traités absolument de la même façon par l'intendance anglaise ; et qu'après les marches forcées qui ont permis au corps expéditionnaire d'atteindre le camp d'Atbara sans que les Derviches eussent eu le temps de se mettre en défense, les chaussures des Anglais ont bien résisté, tandis que les indigènes n'ont pu arriver que pieds nus au terme de l'étape. Ceci valait pourtant la peine d'être signalé.

Le *Temps* continue :

Voilà la dernière étape sur le chemin de Khartoum fournie. Encore quelque temps, et dès que le Nil permettra la libre navigation, le khalife verra apparaître sous les murs de sa capitale les vengeurs de Gordon.

C'est bien à ce héros que songent les soldats anglo-égyptiens. Le sirdar les avait adjurés de penser à lui dans son ordre du jour avant la bataille. Ainsi, la Némésis s'avance lentement sur les successeurs du Mahdi.

Treize ans se sont écoulés depuis la mort de Gordon ; elle va enfin être châtiée dans les lieux mêmes qui ont assisté à cette tragédie.

Allons donc ! voilà le grand mot lâché ! Voilà bien le spécieux prétexte qu'il fallait mettre en avant, pour masquer la simple convoitise de l'Angleterre, qui veut cette ligne du Nil grâce à laquelle elle entend — avec son obstination habituelle — reliser ses possessions sud-africaines avec l'Égypte qu'elle s'est accoutumée à regarder comme sa conquête. Et si Gordon a bien eu l'âme chevaleresque et loyale que l'on dit, il doit être bien attristé, dans l'autre monde, de la façon dont on abuse de son nom, et dont son pays joue de son cadavre. Que Gordon ait été l'apôtre, le héros, — le martyr si l'on veut, — de la civilisation britannique et protestante, j'y consens ; mais je crois bien que s'il avait été tué autre part que dans cette région, dans cette ville si àprement convoitée par les Anglais, ville dont se passeraient fort bien les Égyptiens — et où Gordon d'ailleurs n'avait rien à faire — les Anglais auraient d'autres chats à fouetter que de venger sa mort.

Ils se sont proposé le but que j'indiquais plus haut, ils y tendent avec persévérance, ils y emploient tous les moyens. Ils violent les lois et les conventions internationales pour faire servir les réserves du Trésor Égyptien aux dépenses de la guerre. Naguère, au mépris des traités qui assurent à la France un droit de préemption sur le Congo belge, ils avaient, par un arrangement secret, obtenu des administrateurs de cet État, la cession à bail d'une bande de territoire qui allongeait leurs possessions de 1200 kilomètres vers le nord, où elles n'auraient plus été séparées de Khartoum, leur objectif actuel, que de quelques centaines de kilomètres. Cette convention ne fut pas — heureusement elle ne pouvait l'être — ratifiée par les puissances. N'importe, l'Angleterre poursuit son œuvre, et il est à croire, hélas ! qu'elle la réalisera, parce que tout finit par céder à une volonté incessante et implacable, à qui tous les moyens sont bons. Et le jour où les Anglais auront réussi cette tentative, ou plutôt exécuté complètement ce plan suivi ; le jour où le *Temps* annoncera à ses lecteurs que l'Égypte est définitivement colonie britannique, je me demande si son rédacteur terminera son article comme il le faisait mardi dernier :

Il nous est agréable de déclarer bien haut que nous ne comprenons pas seulement la joie de l'Angleterre à la pensée d'une revanche si longtemps attendue, si remarquablement préparée et si opportunément obtenue, mais que nous nous y

associons en toute sincérité avec l'ensemble du monde civilisé.
P. B.

INFORMATIONS

Discours politique

Dimanche dernier M. Méline a prononcé devant ses électeurs de Remiremont un discours programme.

M. Ribot à Arras

M. Ribot a prononcé un discours politique au palais des Beaux-Arts d'Arras.

Manifestation patriotique

Une manifestation populaire aux cris de « Vive l'armée ! Vive la République ! Vive la Russie ! » s'est produite à Saint-Denis, rue de la Boulangerie, devant l'hôtel habité par le général Pottier. Le commissaire de police a dû organiser un service d'ordre pour faire évacuer la foule.

Bruit de retraite de M. Manau

L'*Événement* prétend tenir de source absolument certaine et quasi officielle que M. Manau, procureur général près la Cour de cassation, vient de demander sa mise à la retraite. M. Manau, qui est âgé de soixante quinze ans, avait depuis plusieurs mois déjà, ajouté l'*Événement*, l'intention de se retirer.

Les Étrangers chez nous

Insulte d'un Italien au général Kessler

Vendredi au moment où le général Kessler passait en revue les troupes de la garnison de Longwy, le casernier Clément a mis en état d'arrestation un individu, d'origine italienne, dit-on, qui proférait des insultes contre le commandant du 6^e corps. Conduit à la place, ce triste personnage, qui exerce la profession de musicien dans un cirque de passage, a été remis à la police municipale.

La nouvelle affaire Zola

Nouveau Pétard

Le *Petit Journal* rapporte que M. Emile Zola vient de faire notifier au parquet de Versailles le nom d'un nouveau témoin qu'il demande à faire entendre lors des débats qui vont se dérouler devant le jury de Versailles :

« Ce témoin, dit-il, n'est autre que l'ex-capitaine Dreyfus, le déporté de l'île du Diable. »

Au Palais, on confirme cette nouvelle. De son côté, la *Liberté* dit qu'on lui a déclaré au Palais qu'il était vrai qu'on avait songé à la convocation de l'ex-capitaine, mais que M. Zola et son avocat s'y sont opposés.

Le cas de M. Manau

L'Agence Havas se dit autorisée à démentir que M. Manau, procureur général près la Cour de cassation, ait l'intention de demander sa mise à la retraite.

A Saint-Maurice

Le monument d'Eugène Delacroix

Dimanche a eu lieu, à Charenton-Saint-Maurice, l'inauguration du monument élevé par la municipalité charentonnaise à Eugène Delacroix. Le célèbre peintre est en effet enfant du pays, étant né à Saint-Maurice, le 26 avril 1799.

Le monument est des plus coquets. Il se compose d'un buste, exacte reproduction de celui qui figure dans le jardin du Luxembourg et qui est signé Dalou, et d'un pié-

destal aux formes gracieuses sur lequel est gravée une inscription de circonstance indiquant la date de l'inauguration du monument et les raisons qui l'ont fait ériger.

Nouvelles du Siam

Le dernier courrier du Tonkin apporte des nouvelles alarmantes sur l'état du royaume de Siam qui est en proie au brigandage le plus abominable.

Les brigands parcourent le pays sans être inquiétés, pillant les maisons, égorgent les habitants ou les brûlant à petit feu jusqu'à ce qu'ils aient avoué où se trouve leur fortune. Les femmes et les enfants, eux-mêmes n'obtiennent pas grâce devant ces brutes contre lesquelles le gouvernement siamois ne prend aucune mesure.

Election de Crispi

Election législative, second collège inscrits 3,840 ; votants, 1,503, MM. Crispi, 1,176 voix, élu ; Barbato, 195 ; divers, 35.

L'Espagne et les États-Unis

Les Manifestations en Espagne

Des groupes de manifestants ont parcouru les rues en poussant des cris divers. Arrivés devant le consulat des États-Unis, ils lancèrent des pierres : un des manifestants, à l'aide d'une échelle, arracha l'écusson du consulat et le traîna dans les rues.

Le préfet est sorti à la rencontre des manifestants, les engageant au calme. La gendarmerie a parcouru les rues. Les esprits sont surexcités.

Le ministre de l'intérieur a ordonné au préfet de Malaga de donner satisfaction au consul des États-Unis. Les auteurs des désordres ont été arrêtés.

À la suite des manifestations des étudiants de ces derniers jours, l'Université a été fermée par ordre du recteur.

Soldat condamné à mort

Le conseil de guerre de Tunis jugeait le soldat Piton, inculpé de destruction d'objet militaire. A la traditionnelle question : « Avez-vous quelque chose à ajouter pour votre défense ? » Piton a répondu en lançant un projectile à la tête du président. Piton a été condamné à mort.

Double condamnation à mort

Le conseil de guerre maritime de Cherbourg a condamné à mort les nommés Léger et Pelletier qui, après s'être évadés de la prison militaire et avoir été repris, avaient suscité une révolte parmi leurs codétenus et avaient frappé et terrassé le gardien chef.

CHRONIQUE LOCALE

Commission départementale

Séance du 18 Avril 1898

Présents : MM. Iscard, président, Relhié secrétaire, Laparra, Delport, Pradines, Longpuech.

Absent, Cocula, excusé.

Le préfet assiste à la séance.

Le Conseil a statué sur les affaires suivantes :

Concession d'un appareil orthopédique en faveur du nommé Canet, de Teyssieu. Approuvé.

Pensions aux vieillards infirmes ; Castagné Antoine, de Lalbenque ; accordé. Duthil Hélène, épouse Bach, de Sanzet ; accordé.

Constructions scolaires, classement. N° 1, Catus ; n° 2, Cardaillac.

Cajarc. — Ecole de Gaillac, abandon du rabais ; avis favorable.

Sonac — Ecole mixte, abandon du rabais; avis favorable.
 Sabadel. — Travaux supplémentaires; abandon du rabais; avis favorable.
 Franconlès. — Mur du jardin du presbytère (St-Pierre-Liversou), réparations; ajourné.
 Carayac. — Réservoir d'eau, construction; accordé 100 francs.
 Douelle. — Construction d'un puits; accordé 25 fr.
 Saillac. — Mur de clôture du cimetière de Jambluse; accordé 25 fr. — Construction d'un lavoir; accordé 25 francs.
 Prayssac. — Mur de clôture du cimetière, reconstruction; accordé 150 francs.
 Parnac. — Mur de clôture du cimetière de Cels; accordé 50 francs.
 Fourmagnac. — Réparation à l'école mixte; accordé 150 francs.
 Flaujac-Livernon. — Réparation à l'école; accordé 150 francs.
 Martel. — Ecole supérieure, construction d'un préau; accordé 200 francs.
 Cieurac. — Chemin vicinal ordinaire n° 9: classement. Approuvé.
 Meyronne. — Classement d'un chemin vicinal n° 1; approuvé.
 Salviac. — Chemin n° 8, avant projet; approuvé d'utilité publique.
 Gorses. — Chemin n° 9, avant-projet; approuvé d'utilité publique.
 Prendéignes. — Chemin n° 7, avant-projet; approuvé d'utilité publique.
 Flaujac-Livernon. — Chemin rural n° 1, reconnaissance, avant-projet; approuvé.
 Relevé des emprunts et des dettes des communes, au 31 décembre 1897 et relevé des contributions; approuvé.
 Bordereau des mandats émis en mars 1898.
 Soturac. — Installation de l'Ecole de filles; accordé 100 francs.
 Prochaine séance 31 mai prochain.

Conseil de préfecture

Dans sa séance de samedi le conseil de préfecture du Lot a statué sur les affaires suivantes :

1° Les sieurs Cubaynes et Ferré, horticulteurs à Cahors, contre la commune de Cahors : exhaussement de la place des Carmes et du quai Cavaignac. Demande en paiement d'une somme de 12,500 fr. pour dommages.
 Cette affaire est renvoyée à une audience ultérieure.
 2° Le sieur Séminadisse, de Cahors, contre l'Etat (service du chemin de fer), la Compagnie d'Orléans appelée en cause : ligne de Montauban à Brive. Demande en indemnité pour dommages.
 Cette affaire est renvoyée à l'audience du 22 avril, sans nouvelle convocation.
 3° Le préfet du Lot contre les opérations électorales qui ont eu lieu à Saint-Pantaléon, les 27 février et 13 mars, en vue des élections d'un conseiller municipal et maire. Déferé du préfet.
 Le Conseil de préfecture, déclare que M. Séverin Gleizes, actuellement chef de bataillon au 144^e de ligne, ne peut être ni conseiller municipal ni maire.

Postes et télégraphes

Est autorisée la création d'un établissement de facteur receveur de l'Etat, dans les communes de Nozac, St-Vincent et Sérignac.
 Est autorisée la création d'une recette simple des postes de 3^e classe, dans les communes de Comiac, Saint Sozy, Aynac et St-Martin-Labouval.

Enregistrement

Notre jeune compatriote, M. Paul Maurel de Cabre ets (Lot), licencié en droit, surnuméraire à Toulouse, vient d'être nommé receveur de l'enregistrement des domaines et du timbre à Luz, dans les Hautes-Pyrénées.

Chronique Electorale

LABURGADE

La *Démocratie du Lot* affirme que l'honorable M. Roques a reçu M. Bourdin avec la plus grande cordialité.
 On nous assure que M. Roques, qui a reçu M. Bourdin avec *courtoisie*, a répondu à ce dernier :
 « Je suis avec mon vieux camarade Rey et je ne l'abandonnerai pas. »
 Pour l'édification de nos lecteurs, nous ajoutons que M. Bourdin était accompagné

de M. Combarieu et de trois personnes seulement.

MONTDOUMERC

L'organe de M. Bourdin fait savoir qu'à Montdoumerc M. Delon, ancien maire bonapartiste, avait présenté à M. Bourdin 200 personnes accourues au devant de ce candidat.
 La vérité est que, durant sa visite, M. Bourdin n'a eu pour auditeurs qu'une cinquantaine de personnes, y compris les femmes et les enfants.
 Nous engageons nos amis à ne pas prendre pour des paroles d'évangile les affirmations triomphantes de la *Démocratie du Lot* qui s'inspire des clichés parus en 1893 dans le *Courrier du Lot*, organe bonapartiste.

PRAYSSAC

Le 16 avril, les candidats se sont rendus à Prayssac. C'était jour de foire.
 Une foule énorme d'électeurs a entouré M. Rey qu'on a énergiquement félicité d'être le trait d'union entre les républicains de l'arrondissement trop divisés depuis quelque temps. La commune de Prayssac qui est aujourd'hui venue à la République donnera le 8 mai une majorité considérable au candidat de la concentration.
 M. de Valon a vu quelques-uns de ses fidèles, mais il a trouvé une singulière différence entre ses visites d'autrefois et celle qu'il a faite samedi à Prayssac.
 Quant à M. Bourdin, inconnu dans cette région, il n'avait à côté de lui que quelques amis qu'il avait amenés de Cahors. Il peut être assuré d'une splendide veste dans l'ancienne 2^e circonscription. La première, ce n'est douteux pour personne, suivra cet exemple.

L'HOSPITALET

M. Bourdin a visité la commune de l'Hospitalet.
 D'après le compte-rendu de la *Démocratie du Lot*, un conseiller municipal, M. Daudet, a présenté au candidat rallié le Maire, l'adjoint, le Conseil municipal et la majorité de la population. La feuille de M. Bourdin en tire cette conséquence que tous les électeurs de l'Hospitalet sont acquis à sa cause.
 Or, l'honorable maire de l'Hospitalet, son adjoint et quelques conseillers municipaux se sont rendus, le jour de la foire de Cahors, au siège du Comité républicain et ils ont déclaré que M. Daudet n'avait pas été autorisé à les présenter à M. Bourdin. Ils ont affirmé hautement leur dévouement et celui de la population à la politique de M. Rey.

AU COMITÉ

Samedi dernier, jour de foire de Cahors, le siège du Comité de concentration républicaine, sis rue du Lycée, n° 3, a été littéralement envahi par une foule de républicains éprouvés qui sont venus adhérer à la résolution prise par le Comité et mettre tout leur dévouement à sa disposition afin d'assurer le succès de la candidature de M. le docteur Rey.

Un massacre conjuré

Dans le numéro du 16 avril, la *Démocratie du Lot* a appris aux Cadurciens que ses rédacteurs avaient dû, le 15, calmer le zèle de quelques personnes qui ne parlaient de rien moins que de faire incessamment et spontanément une conduite de Grenoble à MM. Talou, Delpont et Guiraudies.
 Cette nouvelle épouvantable a fait frémir nos excellents concitoyens.
 Jugez-donc !
 Des citoyens tels que Talou, Delpont et Guiraudies ont l'outrecuidance grande de ne pas penser comme M. Bourdin ou ses fidèles, et de n'avoir aucune confiance dans la République rêvée par l'ancien compagnon de lutte de MM. de Valon, Comte Murat et Baron Dufour.
 Quelle abomination !
 Aussi, pour les punir d'un pareil méfait, quelques vieux bonapartistes abandonnant le camp de M. de Valon, les anciens boulangistes et de snaves échappés du séminaire, avaient l'intention, que dis-je, voulaient livrer au bras séculier de la population indignée ces trois parias, dignes tout au plus de la corde.
 Doux pays ! mœurs électorales bien fin de siècle !

Heureusement, les Néo-Républicains veillaient.
 Il n'a fallu rien moins que l'intervention éloquent et énergique de nos aimables confrères de la *Démocratie du Lot* pour empêcher Talou, Delpont et Guiraudies d'être lynchés.
 Grâce à eux, un spectacle horrible sera épargné aux Cadurciens.
 Les Républicains remercient du plus profond de leur cœur la *Démocratie du Lot* de son intervention efficace dans cette circonstance.
 Plus généreux, plus humains que les tigre déchainés de la coalition réactionnaire, ils sauront, à leur tour, contenir la foule qui, dans la joie du triomphe écrasant de leur candidat, pourrait être tentée de se livrer à des représailles.

UN CLICHÉ

La *Démocratie* se plaint des frais considérables de la campagne électorale actuelle. Elle n'a pas complètement tort.
 Pour remédier à ce mal nous donnerions volontiers un conseil — si nous en avions le droit — aux rédacteurs de ce journal.
 On n'aurait — dans le compte-rendu de la tournée électorale de M. Bourdin — qu'à changer désormais le nom des communes et composer une fois pour toutes le cliché suivant :
 « Le sympathique, l'éloquent, le grand, l'illustissime M. Bourdin accompagné par..... s'est rendu à..... — La jeunesse s'est portée à 800 mètres en avant du bourg; les électeurs enthousiasmés ont acclamé le député de Cahors, la Marseillaise a éclaté et M. Bourdin prend la parole devant la foule compacte de ses électeurs et de tous côtés retentissent les cris de : Vive M. Méline, Vive M. Bourdin.
 » Majorité écrasante. »
 Le conseil que nous donnons a un grand défaut; il est un peu trop tardif; la *Démocratie* paraît déjà l'avoir suivi.

Restitution

Le 13 mars dernier, Mme Rouquié perdait son porte-monnaie contenant deux billets de banque de cent francs.
 Malgré toutes ses recherches elle n'avait pu retrouver son argent et commençait à en faire son deuil, lorsqu'elle reçut par la poste, sous pli cacheté, ses deux billets de banque accompagnés de la lettre suivante :
 « Madame,
 » Je vous envoie 200 francs en deux billets de banque à votre adresse. Les ayant trouvés il y a déjà longtemps, mon devoir était de vous les remettre de suite; ne l'ayant pas fait, je ne peux vous dire qui vous les envoie.
 » J'ai su tout de même que c'était vous qui les aviez perdus.
 » Maintenant, j'ai ma conscience nette.
 » X. »
 Mme Rouquié adresse ses remerciements.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 14 au 19 avril 1898
Publications de Mariages
 Père, Jean, meunier à Nérès (Allier) et Frayssy, Marie, robeuse.
Mariages
 Aussel, Jean, maçon et Lacoste Augustine, tailleuse.
 Crémoux, Joseph-Ernest, sergent rengagé au 7^e d'Infanterie et Thouzou, Laurence-Catherine robeuse.
Décès
 Decros, Louis, cultivateur, 25 ans, célibataire, à l'hospice.
 Bessac, Augustin, cultivateur, 62 ans, à Cabessut-Haut.
 Tulet, Anne, sans profession, 79 ans, célibataire, rue du Tapis-Vert, 17.
 Bourthoumieux, Joseph, tonnelier, 46 ans, rue du Portail-Alban, 7.
 Delluc, Françoise, cuisinière, 70 ans, célibataire impasse Catonne, 7.
 Capmas, Alexandrine, veuve Gibert, 72 ans sans profession, quai Ségur, 14.

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 18 Mai 1898
 La séance a été ouverte à 4 heures 1/2. Sont présents :
 MM. de Verninac, Delpont, Relhié, Bessières, Cangardel, Grimal, Pradines, Marcenac, D^r Cassaigne, Talou, Duphénieux, Longpuech,

Vival, Laparra, Pauliac, Linol, Iscard, Daffas, Malvy et Delpon
 Absents ou excusés : MM. Roques, Fabre, Rey, Bénéchie, de Lamaze, Lachèze, Cocula, Calmon, comte Murat.
 On adopte un vœu de MM. Longpuech, Vival, Pauliac et Duphénieux tendant au rachat du pont à péage de Cajarc-Gaillac.
 Plusieurs autres vœux sont renvoyés aux commissions compétentes.

Vif incident

M. Vival, député de Figeac, demande alors la parole pour exposer les faits de pression exercés par M. le Préfet en faveur du candidat officiel, M. Delpon, dans l'arrondissement de Figeac.
 M. le Préfet veut s'opposer à l'exposé des faits que tient à signaler M. Vival. Ce sont là, dit-il, des questions qui n'ont rien à voir avec le Conseil général.
 M. Vival maintient que l'exposé qu'il va présenter offre, au contraire, un grand intérêt pour l'assemblée départementale, parce qu'il concerne les tracasseries sans nombre de M. le Préfet à l'égard des fonctionnaires départementaux républicains.
 Pendant plus d'une heure M. Vival cite des faits nombreux et précis pour prouver que M. le Préfet n'a reculé devant rien pour favoriser dans l'arrondissement de Figeac la candidature Delpon. Il a surtout insisté sur les déplacements et révocations de fonctionnaires.
 M. le Préfet essaie de répondre que ces fonctionnaires ont été déplacés ou révoqués parce qu'ils le méritaient. Mais, chose étrange, tous ces fonctionnaires étaient les amis de M. Vival !
 Le député sortant montre ensuite de quelle façon sont distribués les mandats de secours.
 Ceux qui reçoivent des secours de l'Administration ne sont pas les plus nécessiteux; il leur suffit d'être des amis de M. Delpon et des adversaires de M. Vival.
 Ceux qui distribuent ces secours ne sont plus, comme de coutume, les maires des communes mais certains fonctionnaires, ou épaves du suffrage universel.
 Et il se trouve — par hasard, toujours ! — que ces maires qui ont été ainsi dépouillés sont des amis de M. Vival, et que les fonctionnaires qui les ont remplacés sont des amis de M. Delpon.
 M. le Préfet affirme que s'il a agi ainsi c'est parce que certaines municipalités apportaient une trop grande négligence dans la distribution des secours en question. Il cite, comme exemple, la municipalité de Latronquière.
 M. Pauliac intervient alors dans la discussion, et, avec un grand calme, une netteté de parole extraordinaire, embarrasse fort M. le Préfet par les diverses questions qu'il lui pose.
 Notamment, un brigadier de Latronquière qui avait été reconnu incapable au point de vue professionnel est envoyé à Limogne; mais à la suite d'une visite qu'on l'engage à faire à M. Delpon, ce brave brigadier redevient d'une compétence extraordinaire et on le maintient à Latronquière.
 Dans l'intérêt de ce brave homme de fonctionnaire, n'insistons pas !...
 M. le Préfet se contente de répondre qu'il a la responsabilité de son personnel, qu'il n'a pas de comptes à rendre à ce sujet au Conseil général.
 M. Pauliac continue à poser des questions embarrassantes à M. le préfet. Une assez longue discussion s'engage au sujet d'un dossier enfoui depuis plusieurs mois dans les cartons de la préfecture et qui en sort subitement ces jours-ci, à la demande de M. Delpon. Cela fait bien auprès des électeurs.
 Pendant tout le temps que MM. Vival et Pauliac demandaient compte au préfet des révocations ou changements de fonctionnaires qu'il avait opérés, M. Delpon ne cessait de se démener sur son siège et de répéter : « C'est comme en 1893 », ce que déclare à son tour M. le préfet.
 M. Pauliac répond — avec raison — que c'est là un aveu. Il est donc certain — d'après l'affirmation de M. le préfet — que l'Administration actuelle exerce une pression dans un but électoral.
 M. Cassaigne — qui veut jouer le terreneuve et ménager la chèvre et le chou — demande qu'on élargisse la question et qu'on vote un ordre du jour réprochant énergiquement, d'une façon générale, la candidature officielle ! — Il affirme que dans son canton il n'avait jamais été fait du tout de pression officielle (!).
 M. le Préfet accepte cette proposition.
 Mais aussitôt MM. Laparra, Longpuech et Vival présentent un autre ordre du jour comme conclusion de la discussion précédente.
 M. le Préfet pose alors la question préalable et on passe au vote au scrutin public. MM. Relhié et Duphénieux sortent de la salle.
 Ont voté *Oui* : MM. Pradines, Cangardel, Marcenac, Bessières, Delpon, Cassaigne, Grimal.
 Ont voté *Non* : MM. Laparra, Talou, Vival, Daffas, Pauliac, Malvy, Longpuech, Delpont, de Verninac.
 1 bulletin blanc, M. Iscard.
 M. Linol s'est abstenu.
 La question préalable est repoussée et M. le Préfet se retire.
 M. le chef de cabinet, se faufile dans le public et là continue à assister à la séance; jouait-il là simplement le rôle du curieux ?
 Malgré cet incident la séance continue.
 L'ordre du jour de M. Cassaigne est repoussé.
 Un ordre du jour de M. Pauliac accepté par MM. Laparra, Longpuech et Vival est accepté; il est à peu près ainsi conçu :
 « Le Conseil général, blâmant les actes qui

BULLETIN FINANCIER

La Bourse est toujours très nerveuse, et la tenue des cours fort hésitante.
Le 30/0 se traite à 102,37; le 3 1/2 0/0 à 106,62.
Les Sociétés de Crédit sont fermement tenues. Le Crédit Foncier à 682; le Crédit Lyonnais à 820; le Comptoir National d'Escompte à 584 et la Société Générale à 534.
Les fonds étrangers sont en baisse surtout les valeurs espagnoles.

La Tirelire de 1900

Les administrateurs de la Tirelire de 1900 sont MM. le Comte Baguenault de Puchette, de Bocandé, le Comte Foucault, Cornelis de Witt, Angelo Basen qui occupent de hautes situations et dont plusieurs siègent également dans les Conseils d'administrations des Forges d'Alais, des Etablissements Cail, des Mines du Laurium, des Chemins de fer Autrichiens, des Chemins de fer Italiens. Les demandes de renseignements doivent être adressées aux bureaux de la Société, 28, Avenue de l'Opéra à Paris.

L'Assurance sur la Vie

La répartition des bénéfices aux assurés de la Nationale Vie se fait chaque année, il a jusqu'ici toujours été réparti aux assurés la moitié des bénéfices bruts de leur catégorie au lieu de la moitié des bénéfices nets à laquelle seulement ils ont droit.

Bibliographie

La Revue de France

Le dernier numéro de la Revue de France contient des textes particulièrement curieux. Citons d'abord l'Excuse un acte inédit de Felice Cavallotti, le sympathique député italien tué en duel le mois dernier et de Léon Ritor. (Cette pièce est la seule œuvre française de Cavallotti). Nous remarquons encore une poésie posthume de Leconte de Lisle; un intéressant article sur Victor Hugo par Emile Blémont qui fut un des familiers du poète et son exécuteur testamentaire, une passionnante étude de M. Georges Soreau sur Marie Duplessis; la Dame aux Camélias, d'après des documents inédits avec des portraits et autographes, la reproduction de la dernière photographie de Victor Hugo qui n'a jamais été livrée au commerce, un autographe du Maître etc... Dans le même numéro, la Revue de France inaugure sous le titre La province des articles mensuels sur le mouvement intellectuel dans les diverses régions de la France.

Cette excellente publication, la plus vivante et la plus originale à coup sûr est en vente dans les principales librairies et dans les gares. Il est servi des abonnements d'essai de deux mois contre mandat de deux francs adressé 55 Avenue de La Bourdonnais. Envoi d'un spécimen contre 30 centimes.

En vente à Cahors librairie Girma.

AVIS AUX ABONNÉS

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement est expiré, de vouloir bien nous adresser, en un mandat poste, le montant de leur souscription. — Les bureaux de poste reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

À dater du 1^{er} avril, nous ferons présenter aux retardataires, une quittance du prix de l'abonnement.

ont accompagné les candidatures officielles et qui nuisent à la bonne administration du département passe à l'ordre du jour.
Notons que M. Cassaignes ayant voté son ordre du jour, lequel avait pour but de repêcher le Préfet, a voté également l'ordre du jour de blâme contre ce même préfet.
Cet homme tient à ne pas se compromettre. Nous le félicitons bien vivement.
Un rapport de M. Cangardel est renvoyé à la commission des travaux publics et la séance est levée à 6 h. 45.

Séance du 19 avril

La séance est ouverte à 2 h. 30.
Le Préfet assiste à la séance.
M. Delpont fait l'appel nominal. Tous les conseillers sont présents à l'exception de M. Benéchie.

M. Grimal donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté après quelques observations présentées par MM. Pauliac, Delpont, de Verninac et le Préfet, relativement à l'ordre du jour de blâme contre le préfet, voté hier.

Au cours de ces observations M. Cassaignes déclare qu'il regrette avoir voté pour et contre sur le même sujet, hier...
Cet homme se repent,.... il n'est qu'à moitié blâmable !...

M. Rey dépose un vœu pour que les secours aux planteurs au sujet des pertes qu'ils ont subies soient accordés au plus tôt au taux le plus élevé possible. Adopté à l'unanimité.

M. Talou donne lecture de plusieurs rapports de la commission des finances et relatifs à des pensions, retraites, etc. Les conclusions de la commission sont adoptées.

M. Combarieu, archiviste départemental demande à faire valoir ses droits à la retraite. Adopté.

Le Conseil vote en outre des félicitations à M. Combarieu sur la manière dont il a rempli ses fonctions et lui exprime ses regrets de le voir cesser ces fonctions qu'il remplissait avec une compétence remarquable.

M. le Préfet dit qu'il a nommé M. Combarieu archiviste honoraire.

On décide que le successeur de M. Combarieu aura un traitement maximum de 1800 fr. au lieu de 3000, — chiffre actuel.

Plusieurs demandes de bourses sont adressées au Conseil. — Ajourné au mois d'août. (M. Fabre rapporteur.)

Maternité de Cahors. L'établissement pourra recevoir des malades à partir du 1^{er} mai. Le prix de la journée sera de 1 fr. 75. La somme de 13 fr. 20, montant de la layette, serait à la charge de l'assistance.

M. Longpuech donne lecture de plusieurs rapports relatifs aux chemins vicinaux et à des demandes de subventions pour publications scolaires (avis défavorable). Les conclusions de la commission sont adoptées.

Une longue discussion a lieu au sujet d'une créance du département sur le sieur Molinié Jean-Baptiste, de Comiac.

Le Conseil général, après quelques observations de MM. Vival, Talou et Delpont, renvoie cette affaire au mois d'août.

On vote la création d'un emploi de garçon de bureau pour l'inspection académique. Adopté avec un crédit de 150 fr. (M. Grimal rapporteur.)

On s'occupe ensuite des demandes de bourses ou de secours.

M. Cocula, au nom de la commission des travaux publics, donne lecture d'un très long rapport concernant les deux casernes de gendarmerie de Gourdon.

L'administration militaire veut que les deux brigades soient réunies et demande par suite au Conseil d'étudier à nouveau la question.

M. Cocula dit que la 1^{re} décision du Conseil avait été inspirée par le souci des économies des finances départementales, mais de nou-

velles propositions sont faites par la ville de Gourdon et les propriétaires des immeubles qui permettent de donner satisfaction à l'autorité militaire.

Les conclusions de la commission sont mises aux voix après quelques observations présentées par MM. Delpont, Linol et Malvy. M. Cassaigne lui-même intervient. Il dit qu'il ne connaît pas Gourdon et que par suite il ne veut pas en parler, mais il lui semble que... il peut en parler tout de même... et bon Dieu ! il en parle d'une manière tellement confuse qu'on ne comprend à peu près rien à tout ce qu'il nous débite.

On réclame le vote secret.

M. Cassaignes demande si on doit signer les bulletins. — On se tord !!!
Votants 27.

Pour les conclusions..... 14
Contre..... 12
Bulletin blanc..... 1

M. Vival donne ensuite lecture de plusieurs rapports qui sont adoptés sans discussion.

D'autres rapports d'affaires diverses sont présentés par MM. Cangardel, Calmon, Delpont, Bessières, Rey, Duphénieux, Dr Cassaignes, Daffas.

Un de ces rapports a trait aux réparations à faire au pont Valentré. On vote les fonds nécessaires en principe.

Un autre a trait à la création d'une bergerie départementale. — Renvoyé pour plus amples études.

On adopte les conclusions des commissions pour les autres rapports.

M. Pauliac pose ensuite au préfet une question au sujet de l'adjudication des travaux à faire aux divers chemins du département.

Après discussion sur la proposition de M. Rey, on décide que M. le préfet fera connaître par voie d'affiches, avant le premier mai, les adjudications qui auront lieu cette année, sans qu'il soit nécessaire que ces adjudications aient lieu le même jour.

La séance est levée à 5 heures et renvoyée à demain à 1 h. 1/2.

Arrondissement de Cahors

CASTELFRANC. — On nous écrit :

Monsieur Rey député, se rendant à la foire de Prayssac, s'est arrêté samedi matin dans notre commune.

Tous les électeurs républicains accompagnés du Maire, de l'adjoint et de la majorité du Conseil Municipal sont allés au devant de lui.

Monsieur Rey leur a expliqué sa conduite politique, les a assurés de son dévouement pour la cause républicaine, et les électeurs rassurés et confiants dans les promesses qu'il leur a faites, lui ont promis leur concours.

Il est certain que Monsieur Rey aura une belle majorité dans notre commune.

PRAYSSAC. — Foire. — Elle n'a pas été belle, les cours des bœufs sont toujours très bas et il se fait toujours peu d'affaires.

Les moutons destinés à la boucherie se vendent environ 70 cent. le kil. poids vif. Les autres moutons ou brebis de 12 à 35 fr. l'un selon grosseur et qualité.

Les porcs sont à des prix assez élevés. A cause du marché-foire de Cahors, la volaille se vendait à des bas prix et il y en a eu de reste.

Les lapins domestiques se vendent environ 30 cent. la livre.

Le blé se vendait de 20 à 21 fr les 4/5.
Le maïs de 10 à 10 fr. 50 les 4/5.
Les pommes de terre de 4 à 6 fr. les 4/5.

— Les candidats à la députation étaient tous dans nos murs et ils ont tous fait des réunions.

Celle de M. Rey a eu lieu à la mairie vers 4 heures du soir où la grande salle était archicomble.

L'honorable député a fait part à ses électeurs du mandat qu'il a rempli et qu'il avait à remplir dans le cas où il serait réélu de nouveau. A chaque phrase l'honorable député était arrêté par des bravos.

L'élection de M. Rey paraît assurée car les campagnes seront en masse pour lui.

Les communes de Duravel et de Vire se souviendront de lui, car le pont qui se construit entre ces deux communes est dû en grande partie aux démarches faites par l'honorable député alors conseiller général du canton de Puy-l'Evêque, auprès des autorités compétentes.

La commune de Lacapelle-Cabanac se souviendra aussi des services rendus pour obtenir une somme importante pour la construction d'un clocher et autres réparations à l'Eglise.

M.

St-MICHEL (Cne de Cours). — Mauvais plaisants. — On nous écrit :

Samedi soir à 11 heures, le sieur Constant Jean cultivateur à St-Michel Cne de Cours, qui habite seul une maison isolée du village fut réveillé par des coups de pierres lancés à sa porte. Il se leva immédiatement pour ouvrir et voir ce que c'était, mais les coups se succédaient rapidement l'une des pierres atteignit un carreau placé au haut de la porte lui tomba sur la figure et l'égratigna légèrement. Il crut prudent alors de ne pas ouvrir. Après vingt minutes environ les coups cessèrent et les malfaiteurs s'éloignèrent.

Le lendemain matin le dit Constant avertit le maire qui se transporta sur les lieux et trouva dans l'escalier une soixantaine de pierres qui avaient été lancées et qui pesaient environ 5 à 600 grammes.

On ne soupçonne encore personne.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Accident. — Vendredi, jour de foire, la dame Marie Vedrenne, âgée de 60 ans, ménagère à Marsal, banlieue de Figeac, a été victime d'un malheureux accident. Au moment où elle circulait sur le foirail des bœufs, elle a reçu d'un de ces animaux un violent coup de pied qui l'a renversée à terre. Le docteur Estève, appelé à la hâte, a constaté des blessures graves : une jambe brisée et des contusions sur diverses parties du corps.

— La place nous manque aujourd'hui pour publier la profession de foi de M. Vival, député sortant. Nous la donnerons dans un prochain numéro.

LE COCHER 606

Première partie

XII

LE PÈRE DE MARIE

— Je défie tous les Turet réunis ! s'écria-t-il en sortant de la mairie. Allons décidément c'est bon de faire son devoir.
Une femme qui marchait devant lui sur le trottoir attira son attention. Elle était grande et gracieuse. A cette époque, la mode des tailles découvertes commençait. Les femmes sortaient sans châle et sans manteau, et elles étaient charmantes ainsi.
Celle-là avait cette aisance de mouvements, cette démarche modeste, ce mélange d'élégance et de simplicité qui plaisent aux délicats.
— C'est singulier, pensa Levignan, on jurait Cécile.
Un sentiment de curiosité lui fit hâter le pas. Il se trouva bientôt à côté de la jeune femme, qui tourna la tête.
— C'était effectivement mademoiselle Favrot.
— Vous dit-il en la saluant.

Ce mot contenait une nuance de respect et de surprise heureuse. Elle lui tendit la main, qu'il n'osa serrer. Cependant il laissa échapper sa pensée.
— Je suis heureux de vous rencontrer. Si vous saviez ce que je viens de faire !...
— En effet, vous avez l'air rayonnant. Quel bonheur vous est-il advenu ?
— Un grand bonheur, oui vraiment, et qui est la conséquence d'un grand devoir accompli !
— Je crois deviner : vous avez pensé qu'il fallait un père à Marie ?
— Oui, et je viens de la reconnaître.
— Je n'en attendais pas moins de vous.
— Si je n'avais écouté que mon désir, il y a longtemps que ce serait réalisé !
— Je reconnais vos scrupules.
— Cette enfant pouvait m'en vouloir de mon long abandon ; et, je vous l'affirme, mademoiselle, je n'oserais encore devant elle avouer que je suis son père.
— Cet aveu ne sera pas difficile, car elle s'en doute beaucoup.
— Est-ce que je me serais trahi ? demanda Levignan avec un certain effroi.
— Non, mais elle a maintes fois constaté votre ressemblance avec le portrait de Hersel qui se trouve dans mon album et qu'on lui a dit être son père, Ernest Vincent. Depuis surtout que vous avez supprimé vos favoris, elle prétend que, sauf votre moustache absente et une différence d'âge, vous êtes le même homme.
— Je me croyais pourtant bien changé !

soupira le cocher avec un sourire triste.
— Vous vous trompez, vous êtes pour tout le monde encore fort ressemblant au portrait. Seulement l'expression actuelle de votre visage est moins fière et plus sympathique.
Il rougit de plaisir à ce compliment sincère.
— Ah ! mademoiselle vous êtes vraiment bien indulgente. Et moi qui supposais.
— Quoi donc ?
— Que vous me teniez rigueur au sujet de cette pauvre Marthe !
— Vous avez souffert, et elle vous a pardonné !
— Et vous, mademoiselle, vous, insista Levignan, vous pourriez penser...
— Que vous êtes un excellent cœur et un ami dévoué.
— Oh ! mademoiselle, je n'avais pas espéré cela !...
Dans son trouble, il se rapprocha de l'institutrice comme pour lui offrir le bras, mais un coup d'œil jeté sur ses habits râpés le retint. Il ne pouvait décemment prétendre à cette possession, même banale, d'une aussi belle femme. Il continua donc à marcher à ses côtés. Mais la jeune fille se retournant :
— Si nous devons remonter ensemble à la rue de Navarin, offrez-moi votre bras.
Il n'osa résister à cet ordre, et malgré sa mise il se sentit fier de la guider jusque chez elle. Il ne songeait alors ni aux passants affairés, ni à ceux qui auraient pu le reconnaître ; il était tout à sa compagne, à cette délicieuse créature qui excusait généreusement ses torts.
— Je vous blâmerai un peu cependant, re-

prit-elle, de m'avoir cru incapable de vous apprécier.
Ceci était un reproche amical dont il comprit parfaitement le sens.
— Ah ! mademoiselle, fit-il, d'une voix vibrante d'émotion, ne me bercez pas ainsi d'un espoir insensé ! Si vous saviez comme un malheureux s'exagère vite le moindre mot d'affection ! Tout mon chagrin est de penser que vous partirez bientôt, et qu'alors, malgré l'amitié de Marie et de votre mère, je trouverai la maison vide !...
— Non, Marie vous aimera avec une tendresse filiale qui vous paraîtra la meilleure de toutes.
— Mademoiselle, reprit Levignan avec franchise, cette tendresse eut comblé mes vœux il y a quelques mois, mais aujourd'hui elle ne me suffit plus. Que voulez-vous ? les délaisés ont leurs exigences. Plus on a été sevré de bonheur, plus on en a soif. Après vous avoir connue, appréciée, aimée, je ne conçois pas la pensée de vous perdre !...
Il parlait d'un accent attendri. Elle le comprit.
— C'est une sœur qui s'en va, dit-elle, mais elle part pour revenir...
— Dans un an peut-être, et pendant un an je n'entendrai plus votre douce voix qui me rappelait bien des joies perdues !... Ce monde où j'ai vécu et qui me rejette aujourd'hui comme un paria, vous le ferez revivre pour moi dans ce qu'il a de bon et d'attrayant. Nos idées s'entendaient et se cherchaient.
(A suivre.)

Bourse de Paris

	COMPTANT		TERME	
	Cours du jour		Cours du jour	
3 0/0	103	—	103	07
3 0/0 amortissable	101	45	101	50
3 1/2 0/0 1894	107	—	107	15
Tunis, obl. 3 0/0 1892	500	—	—	—
Annam, Tonkin, 2 1/2. 1896	91	—	91	—
Madagascar 6 0/0, 1887	91	25	—	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.	—	—	—	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.)	104	80	—	—
Egypte unifiée 500 fr.	109	10	—	—
— Daira-Sanieh (20 f r ^s)	—	—	—	—
— Privilégiée (500 f cap.)	104	90	—	—
— Domaniales (20 L. cap.)	106	45	—	—
E-pagne 4 0/0. Extér. (40 p.)	52	75	52	80
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.)	102	80	—	—
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente)	93	90	94	—
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.)	19	27	—	—
Roumain 5 0/0 1875	102	—	—	—
Russie 4 0/0 1867-69	103	25	—	—
— 4 0/0 1880	103	40	—	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.	102	75	—	—
— 4 0/0 1890, 2 ^e et 3 ^e émis.	—	—	—	—
— 4 0/0 consol., 1 ^{re} et 2 ^e série.	—	—	102	50
— 3 0/0 1891, or, t. p.	96	—	96	30
— 3 1/2 0/0 1894	101	25	101	17
Turc, série D	21	80	21	55
Ottomanes priorité (500 f)	—	—	—	—
Douanes ottomanes (500 f)	495	—	—	—
Banque de France	3525	—	—	—
Banque Paris et Pays-Bas	919	—	919	—
Comptoir national d'escompte	585	—	585	—
Crédit algérien	—	—	—	—
Crédit foncier de France	667	—	665	—
Crédit ind. et commercial	608	—	—	—
Crédit lyonnais	835	—	837	—
Société de Crédit mobilier	47	50	—	—
Société générale	536	50	—	—

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Assemblée générale du 26 mars 1898

L'assemblée générale des actionnaires de la Société Générale, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1897, a eu lieu le samedi 26 mars, au siège de la Société.

Le rapport présenté par le Conseil fournit les chiffres suivants qui sont la démonstration des progrès importants que la Société Générale ne cesse de réaliser : Le mouvement de la Caisse s'est élevé à 20.490.468 651 francs ; celui du Portefeuille a porté sur 27.154.800 effets représentant 10.497.027.426 francs ; les encaissements de Coupons ont atteint 333 millions de francs et les ordres de Bourse et placements 1.320 millions de francs. Le solde des Comptes de chèques au 31 décembre 1897 est de 175.936.384 fr. 63 c., et le nombre de ces comptes de 74.304 ; le solde de ces mêmes comptes, au 28 février 1898, est de 186.363.784 fr. 46 c. ; enfin, le solde des Dépôts à échéance fixe, au 31 décembre 1897, s'élève à 111.462.900 fr.

Le rapport expose que, cette année, presque tous les services sont en augmentation sensible : le mouvement général de la Caisse dépasse celui de l'année de près de plus de deux milliards et demi, et le mouvement du Portefeuille, qui est celui qui indique le mieux l'étendue des services que la Société rend au commerce français, est en augmentation de un milliard et demi. En 1893, ce mouvement ne s'élevait qu'à cinq milliards et demi ; il y a donc eu, en cinq ans, une augmentation de cinq milliards qui témoigne des efforts faits par le Conseil pour le développement des opérations normales de banque. Les ordres de Bourse et les placements de titres sont aussi

en augmentation sensible : 230 millions. Les Comptes de chèques et les Dépôts à échéance fixe continuent également leur marche ascendante. En comparant le solde du 28 février 1898 au solde du 28 février 1897, on constate une augmentation de 13 millions environ sur les Comptes de chèques dont le nombre s'est accru, en 1897, de 5.673 comptes nouveaux.

Cette année, la Société a encore ouvert plusieurs bureaux nouveaux : à Brignole, Avize, Argentan, Voiron et Meursault ; et une agence nouvelle à Tarare. Ces créations successives ont une grande utilité, car c'est grâce à ses nombreux guichets répandus dans toute la France que la Société a pu imprimer un développement important à ses affaires de banque et rendre à ses clients des services de plus en plus appréciés.

La Société a donné son concours, pendant l'année 1897, soit seule, soit avec d'autres établissements, aux emprunts des Villes de Rochefort, Nîmes, Castres et Constantine, ainsi qu'à l'émission des obligations des Villes de Marseille et Meaux. Elle a participé également à l'émission des obligations de la Colonie de Madagascar et à celle des obligations du Gouvernement Prince de Bulgarie. Enfin, dans l'ordre des affaires industrielles, elle a coopéré à de nombreuses opérations.

Le rapport indique qu'en ce qui concerne les affaires anciennes, celle de Grotta Calda est entrée dans une phase favorable et décisive, une transaction amiable ayant été passée avec les héritiers du Prince de Sant'Elia, pour mettre fin à tous les procès pendant avec ces héritiers.

La liquidation de l'affaire de la Participation Guano est au même point que l'année dernière, le Tribunal arbitral n'ayant pris aucune décision nouvelle ni sur les délais supplémentaires demandés par le Pérou et le Chili, ni sur le fond.

Quant au Port de Callao, l'amélioration signalée l'année dernière a continué à se manifester.

Les bénéfices nets de la Société, y compris le reliquat du dernier exercice, ont atteint 3.146.933 fr. 63 c., sur lesquels 1.500.000 francs ont été payés le 1^{er} octobre 1897. Le Conseil a proposé de distribuer, le 1^{er} avril 1898, 6 fr. 25 c. par action, soit après déduction de l'impôt sur le revenu, 5 fr. 75 c. nets. Cette répartition porte le rendement de l'exercice à 12 fr. 50 c. par action, soit 5 % du capital versé.

Le rapport du Comité de censure donne le résultat des vérifications faites au cours de l'année. Il expose que les censeurs, à chacune de ces vérifications, ont constaté une grande régularité dans la tenue des livres comme dans les opérations diverses qui se sont succédé, et qu'ils estiment qu'il y a lieu d'adopter les propositions du Conseil relatives à la distribution du dividende.

L'assemblée générale a approuvé les comptes de l'exercice 1897 et adopté la proposition du Conseil, relativement à la fixation du dividende. Elle a résolu administrateurs, MM. Lefèvre-Pontalis et de Sainte-Anne, administrateurs sortants ; elle a réélu censeur, M. Thirria, censeur sortant.

Toutes ces résolutions ont été votées à l'unanimité.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 17 avril.

V^{ss}e Nacla : Chronique mondaine. — Vincent Huet : Vers l'oasis. — Pierre Sales : Miracle d'amour (suite). — François Deschamps : Jacques Germain (suite). — Fridtjof Nansen : Vers le pôle (suite). — Emile Richebourg : Les martyrs du mariage (suite). — Charles Mérouvel : La fille sans nom (suite). — Variétés.

LE MUSÉE DES FAMILLES (62^e année) paraissant deux fois par mois, publiée dans son numéro du 15 Avril 1898 :

Elle répond d'elle et de son mari. — Ce serait la mort de mon père et la mienne ! dit Lili toute transie.

— Oh ! mademoiselle peut dormir sur ses deux oreilles. Pour qui mademoiselle nous prend-elle ?

— On viendra peut-être vous offrir de grosses sommes ?

— Ni pour or ni pour argent... par exemple ?...

— Mais, soyez tranquille, si nous réussissions, vous serez amplement récompensée.

— Nous n'avons pas besoin de récompense, mademoiselle. Nous, nous sommes pour la justice qui est juste, voilà tout.

Lili avait été un peu rassurée par ces protestations.

On ne trouverait pas la retraite de son père. C'est un point, et un point important.

Il en restait un autre pourtant, un autre non moins grave.

Elle n'avait pas d'argent.

Or, il lui fallait de l'argent pour ce qu'elle devait faire, pour le voyage qu'elle serait obligée d'entreprendre.

A qui en demander ? A qui en emprunter ? Elle avait bien pensé à Armand, mais Armand était aussi pauvre qu'elle.

Puis quel prétexte lui donner, puisqu'elle ne devait rien lui dire ?

La pauvre fille était fort embarrassée, fort perplexe.

Sans argent elle ne pouvait rien faire. Sa mission lui paraissait encore plus difficile, car elle était bien obligée d'avouer main-

A travers la montagne, par E. Robert. — Filles de France, par Louis Brunet. — Mansart, par L. Balthazard. — Mouvement scientifique, par G. Brunel. — Notes de musique, par Frank-Archet. — Croisière de vacances dans le Levant, par G. Migeon. — Causerie, par E. Muller. — Concours rythmiques. — La poupée chinoise, par Dangement. — Fleurs artificielles, par M. Meindre. — Théâtres, par St-André. — Mosaïque.

Illustrations par Haya, Guydo, F. Gottlob, J. Geoffroy, et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement : Paris, un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave 15, rue Soufflot, Paris.

VIENT DE PARAITRE NOUVEAU COURS DE MORALE

Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN

L'Enseignement Moral à l'École primaire

par F. VIALA, instituteur public

Avec une préface de M. MOURGUES, insp. pri^r

Livre de morale pratique et de lecture courante 1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 1 fr. 40

Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS

Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE :

Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

MAISONS RECOMMANDÉES

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

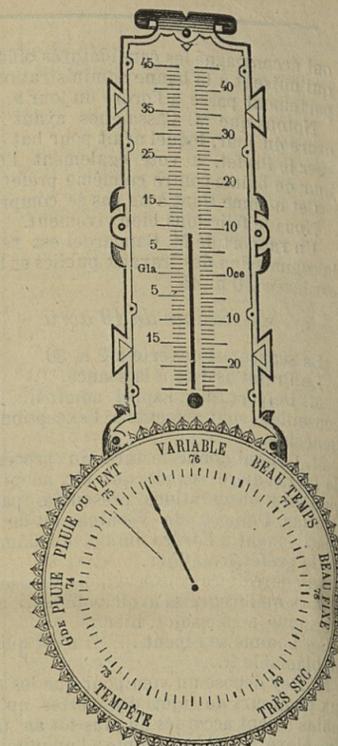
Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES lecteurs du Journal du Lot, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique pour piano.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 7,5 Id. maxima de la veille : 18,8 Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

Chez M. CHAVAROCHE, buraliste, boulevard Gambetta. — M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes. — Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 35

LE SEQUESTRE

PAR JULES DE GASTYNE

Deuxième partie

I

Elle rêve à tout ce qu'elle a entendu à tout ce que l'on attend d'elle, en faisant son petit ménage.

Ce ne sont pas les dangers qui la menacent qui l'on effrayée.

C'est la difficulté de la tâche entreprise qui l'épouvante.

Si elle allait ne pas réussir ? Tout dépend d'elle maintenant.

Elle est obligée de surveiller ses paroles, ses gestes et même ses pensées.

En revenant de voir son père, elle a vu la concierge.

Elle lui a dit que tout s'était bien passé. Elle lui a fait jurer de garder le silence.

Mme Bourgeois a fait les plus terribles serments.

tenant que son père n'avait rien exagéré quand il avait parlé de l'acharnement de ses ennemis, de leur puissance, de leurs ruses.

Elle avait pu se convaincre par elle-même qu'ils ne négligeraient rien, que la maison était surveillée, qu'elle ne pouvait pas faire un pas, elle, pauvre ouvrière qui devait être à cents lieues de ces hauts personnages, sans être suivie.

Elle avait aperçu des ombres rasant les murs à son approche ; elle avait vu dans des embrasures de portes des têtes suspectes.

Aussi n'était-elle sortie, depuis qu'elle avait vu son père, que pour aller à son magasin et en revenir strictement. Elle n'avait parlé à personne. Elle avait repris en marchant, comme elle se sentait épiée, l'air leste et dégagé qui lui était habituel.

Elle paraissait n'avoir ni préoccupation, ni soucis.

Il viendra bien un moment où ils se laisseront, disait-elle, et alors j'agirai.

Elle était dans ces dispositions d'esprit quand Mme Bourgeois fit irruption chez elle avec une figure bouleversée.

— Oh ! mademoiselle ! mademoiselle !

— Qu'y a-t-il ? s'écria Lili effrayée.

— Vous êtes levée ?... Je n'osais pas venir trop matin... Le dimanche on peut dormir un peu...

La brave femme, qui était entrée dans la chambre, avait pris une chaise, s'était laissé tomber dessus.

Elle était essouffée par la montée de l'escalier et par l'émotion.

— Parlez, madame, dit la jeune fille qui restait debout devant elle, très pâle, redoutant quelque catastrophe. Mon père...

— Il ne s'agit pas de votre père... Votre père va bien... Mon mari l'a vu... Et on ne le trouvera pas, je vous en réponds... malgré tout ce qu'ils feront. Mais c'est vous, mon enfant, qui êtes menacée...

— Moi ? se récria la fille de Thomas Moore.

— Vous... C'est vous que les gardiens visent. On ne leur ôtera pas de l'idée que c'est vous qui avez fait fuir l'homme. Il y a surtout un grand rouge. Une tête plate, des yeux sur-

nois. Je l'avais remarqué l'autre jour...

— Moi aussi, dit Lili

— C'était le plus acharné.

— Je m'en souviens bien.

— C'est lui qui est revenu.

— Ici ?

— Ici, dans la maison.

— Quand cela ?

— Hier soir. Nous allions nous mettre au lit, mon mari et moi. Adolphe avait fermé par tout dans la cour. Il sortait pour faire sa ronde dans l'escalier, comme il a coutume de le faire tous les soirs, quand un coup de sonnette violent ébranla toute la loge.

Tous nos locataires étaient rentrés, sauf deux qui étaient allés au théâtre. Ce ne pouvait pas être eux encore. Il n'était pas minuit. Adolphe me regarda, puis il tira le cordon et resta près de moi, ne voulant pas me laisser seule. On lit le récit de tant d'attentats commis maintenant contre les concierges. A peine la porte était-elle ouverte, qu'un homme entra comme un tourbillon.

(A suivre)